

RAPPORT MORAL

*EXERCICE ORDINAL
13 JUIN 2015 AU 13 JUILLET
2016*

*ESPACE ARENA (EX. BOOLING)
LAC I - TUNIS*

14 JUILLET 2016

SOMMAIRE

1-ACTIVITES DU CONSEIL NATIONAL DE L'ORDRE DES PHARMACIENS

****REUNIONS OFFICIELLES***

****CONSEILS DE DISCIPLINES***

2- ACTIVITES NATIONALES

3- ACTIVITES INTERNATIONALES

4- ACTIVITES LIEES AUX DIFFERENTS SECTEURS

5- AUTRES ACTIVITES

6- CONCLUSION

***Les Membres du Conseil National de
l'Ordre des Pharmaciens vous souhaitent
la bienvenue et vous remercient d'être
présents à cette 2^{ème} Assemblée Générale de
l'exercice 2014/2017 qui traitera de
l'activité du CNOPT durant l'année écoulée
2015/2016***

COMPOSITION DU CONSEIL NATIONAL DE L'ORDRE DES PHARMACIENS

Mr.	Abdallah JALEL	Président
Mr.	Abderrazek HEDHILI	Vice - Président
Mr.	Kameleddine TRAB	Secrétaire Général
Mr.	Khalil BEN ABDALLAH	Secrétaire Général Adjoint
Mr.	Lotfi GASTLI	Trésorier
Mr.	Hichem NAJJAR	Trésorier Adjoint
Mr.	Mokhtar BELAIBA	Assesneur
Mr.	Abdelaziz FERIANI	Assesneur
Mme.	Leila CHARFEDDINE	Assesneur
Mme.	Soundes RIANI Ep.DIMASSI	Assesneur
Mr.	Allala HADDAD	Assesneur

PREAMBULE

UNE PENSEE POUR NOS CONFRES QUI NOUS ONT QUITTE DURANT CETTE ANNEE

- Feu BOUZOUITA Fatma, Pharmacien
- Feu TANBOURA Habib, Pharmacien
- Feu CHOUROU Abdellatif, Pharmacien à ZAGHOUAN
- Feu RDIFI Manel, Pharmacien à l'Hôpital Militaire- TUNIS
- Feu ROUIS Mohamed, Pharmacien de Nuit à MOKNINE
- Feu AZAIEZ BALTAGI Najoua, Pharmacien à CHARGUIA-TUNIS
- Feu TRABELSI Hamadi, Pharmacien à JEDEIDA
- Feu EL AMARI Mohamed Hamdi, Pharmacien à la MANOUBA
- Feu KAMMOUN BOUDAYA Hajer, Pharmacien à la Santé
- Feu CHNENNAOUI Saida, Pharmacien
- Feu JAIDANE Mourad, Pharmacien à CHATT MERIEM

ACTIVITES DU CONSEIL NATIONAL DE L'ORDRE DES PHARMACIENS :

➤ REUNIONS OFFICIELLES :

Le bureau du Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens a tenu 21 réunions officielles au cours des quelles, il a statué et donné son accord sur les dossiers suivants :

*Inscriptions : 365

*Créations : « A » 27

« B » 10

Imadat : 1

*Acquisitions : 43

*Transferts : 25

*Création de Société en officines : 4

*Assistanats : 14

*Gérances : 17

*Réaménagements : 11

*Retrait d'inscription du tableau de l'Ordre : 2

Le bureau a aussi étudié des :

- Demandes de traduction devant le Conseil de Discipline
- Plaintes déposées par les Confrères
- Questions diverses

➤ CONSEILS DE DISCIPLINES :

Le Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens a siégé six fois en conseil de discipline durant l'année écoulée pour statuer sur les dossiers suivants :

DATE	TRADUCTION SUR DECISION DU	FAUTES COMMISES	SANCTIONS
18 Août 2015	Président du CNOPT	- Non respect des horaires d'ouvertures et de fermeture des officines	*1mois de fermeture
16 Octobre 2015	Ministre de la Santé	- Vente de Médicaments et non transcription sur l'ordonnancier	*Avertissement
		- Vente de Médicaments et non transcription sur l'ordonnancier	*Blâme
03 Février 2016	Ministre de la Santé	- Non respect des règles de dispensation de médicament.	*Blâme
		- Non respect des règles de dispensation des médicaments.	*Avertissement
		- Non respect du code de déontologie : détournement de la clientèle, vente aux cliniques.	*15 jours de fermeture
20 Avril 2016	Ministre de la Santé	- Non respect des règles de bonne pratique dans l'exercice de la biologie médicale.	*1 mois de fermeture
1 ^{er} Juin 2016	Ministre de la Santé	- Transfert sans autorisation et absence de transcription sur l'ordonnancier.	*Blâme
		- Vente massive de psychotropes et non transcription sur l'ordonnancier.	*1 année de fermeture.
29 Juin 2016	Ministre de la Santé	- Pause non réglementaire d'enseigne lumineuse d'un Laboratoire de biologie médicale.	*Acquittement
		- Facturation fictive de Médicaments et non transcription sur l'ordonnancier.	*Demande de complément d'enquête
		- Facturation fictive de Médicaments et non transcription sur l'ordonnancier.	* Demande de complément d'enquête
29 Juin 2016	Président du CNOPT	- Non respect de la réglementation au niveau de la pause d'un Totem	*Report : Absence du Confrère au conseil de discipline

Le CNOPT, continue de rappeler tous les Confrères de la nécessité du respect du code de déontologie pharmaceutique.

ACTIVITES NATIONALES :

➤ Relations CNOPT – CROPS :

Le Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens ne cesse d'entretenir un climat de concertation permanent avec les présidents et membres des Conseils Régionaux à travers les réunions organisées pour discuter divers problèmes qui touchent notre profession à savoir :

- *Organisation des Journées de Formation Continue dans les régions.
- *Rappel sur la nécessité du respect du Code de Déontologie
- *Participation aux campagnes de santé
- *Participation à l'organisation du Forum FPI 2016

Le Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens insiste sur la nécessité de se conformer aux recommandations du Haut Comité de Formation Continue pour le choix des thèmes à traiter.

➤ Relations avec les Syndicats :

Le Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens saisit cette occasion pour remercier le Syndicat des Pharmaciens d'Officine de Tunisie pour l'effort fourni par les Membres de cette structure pour la défense des intérêts matériels des pharmaciens d'officine.

L'instauration de la TVA sur les médicaments et qui devait être supportée par les officinaux selon le projet initial du gouvernement a été largement débattu et défendu par le SPOT au niveau des méthodes et des moyens de son application.

Le Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens a été auprès du SPOT durant toutes les discussions avec les autorités de tutelle en exprimant son soutien à toutes les actions entreprises par celui-ci pour défendre les intérêts des officinaux.

➤ **Relation avec le Ministère de la Santé :**

Le Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens n'a cessé de rappeler à Monsieur le Ministre à travers plusieurs courriers qui lui ont été adressés l'urgence de résoudre les différents problèmes surtout d'ordre légal et réglementaire en rapport avec l'exercice de notre profession.

*Le Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens a sollicité Monsieur le Ministre pour la signature de l'arrêté concernant la liste des produits pharmaceutiques non médicamenteux dont la vente est exclusive aux officines sans aucune réponse de sa part.

*Le Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens a engagé avec le Ministère de la Santé une consultation en vue de réviser le décret 92/93 relatif aux ouvertures des officines de catégorie A et catégorie B ainsi que l'arrêté relatif à la liste d'attente.

*Deux réunions ont eu lieu au siège de la DPM :

Le Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens a insisté pour apurer les listes d'attentes actuelles afin d'établir une seule liste d'attente pour tous les Pharmaciens avec un renouvellement d'inscription tous les deux ans.

*Le Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens s'est souvent concerté avec la DPM pour trouver ensemble des solutions au niveau des dossiers en rapport avec notre profession.

Le Conseil National a été invité à prendre part aux différentes réunions des commissions :

- *Commission des médicaments à usage vétérinaire
- *Commission d'octroi des AMM
- *Commission des produits de santé non médicamenteux
- *Comité technique de lutte contre l'antibiorésistance
- *Comité des experts
- *Commissions spécialisées (ORL, STOMATO, DERMATO, ANESTHESIE)

➤ **Relation avec la Faculté :**

Le Conseil National de l'Orde des Pharmaciens assiste régulièrement aux réunions du Conseil Scientifique de la Faculté de Pharmacie de Monastir.

Il a en outre participé aux festivités marquant le 40^{ème} anniversaire de la Faculté de Pharmacie de Monastir.

Le Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens a exprimé par courrier adressé à Mr le Doyen de la faculté de pharmacie son souhait d'instaurer des réunions communes afin de revoir les modalités de :

- Stages
- Equivalence du diplôme
- Formation Continue
- Adéquation Formation Emploi

La Faculté a répondu favorablement à l'invitation du CNOPT au Forum FPI 2016 et à l'invitation des CROPS aux Journées Pharmaceutiques Régionales.

➤ **Agence Nationale du Médicament et des Produits de Santé :**

Le Ministère de la Santé a désigné des Commissions de réflexions et de travail qui devront définir le rôle et les prérogatives de l'agence nationale des produits de santé.

Les Membres du CNOPT ont pris part aux travaux de ces commissions au cours desquelles ils ont plaidé pour le changement de l'appellation de l'agence des Produits de Santé en : **Agence Nationale du Médicament et des Produits de Santé.**

ACTIVITES INTERNATIONALES :

➤ FPI 2015 :

*16^{ème} Session du FPI 2015 à Bamako, le Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens a été invité à la 16^{ème} édition du Forum International Pharmaceutique organisé au MALI à BAMAKO.

➤ CONFERENCE INTERNATIONALE D'ALGER (26/10/2015).

Le CNOPT a participé à cette conférence dont l'intitulé « Pharmacie d'officine et loi sanitaire »

➤ EXPO PHARMA 2016 à RABAT

Le CNOPT a été invité par la Fédération des Syndicats Marocains pour prendre part à cette manifestation à travers une conférence : « Le Pharmacien d'Officine : de l'éducation sanitaire à l'éducation thérapeutique »

➤ FPI TUNISIE 2016 :

La Tunisie a été choisie pour abriter la 17^{ème} édition du Forum FPI 2016, les 28-29 et 30 Avril 2016 à HAMMAMET.

En partenariat avec l'IOPA, ISPHARMA, l'ACAME, le SPOT,, le Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens a organisé cette manifestation.

Le Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens n'a pas lésiné sur les moyens pour réussir sa mission.

-19 : Pays Africains ont répondu à l'invitation de la Tunisie

-38 : Exposants : Des Laboratoires Locaux Tunisiens et Marocains, des multi nationales et des sociétés de service.

Le Conseil National de l'Ordre remercie tous les Confrères qui ont contribué à la réussite de ce Forum que ce soit par leurs contributions scientifiques ou par leur présence, ainsi que tous les partenaires ayant collaborés.

Le CNOPT a reçu les félicitations de tous les participants étrangers qui ont pris part au Forum.

- **CIOPF** : (Novembre) en France dont le thème principale : rupture des approvisionnements en médicament

Le CNOPT a présenté l'expérience Tunisienne à travers l'Observatoire du Médicament pour faire face aux risques de rupture d'approvisionnement des médicaments en Tunisie.

ACTIVITES LIEES AUX DIFFERENTS SECTEURS :

1- BIOLOGIE MEDICALE :

Le représentant des pharmaciens biologistes au CNOPT a été présent aux diverses réunions des comités techniques sous la tutelle de l'ULB.

Le CNOPT a été invité aux journées de biologie cliniques organisées par la STBC.

Le CNOPT a prévu une réunion avec le conseil de l'ordre des médecins afin d'uniformiser les procédures dans l'exercice de la biologie médicale.

2- INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE :

Le CNOPT a assisté à des réunions qui ont traité les sujets suivants :

- Projet DATAMATRIX : codification pour les médicaments et les dispositifs médicaux afin d'assurer une traçabilité du circuit de distribution et de dispensation.
- Une réunion dans le cadre du dialogue et partenariat Public-Privé dans le secteur de l'Industrie pharmaceutique.
- Le CNOPT a entamé avec les représentants de l'industrie pharmaceutique locale et multi nationale et avec la participation du SPOT, des réunions pour mettre en place un statut concernant le médicament conseil (OTC en Europe) comportant un volet réglementaire et un volet économique.
- Une consultation a été lancée sur le Site du CNOPT auprès des confrères pour émettre leurs avis.

3- GROSSISTERIE :

La grossisterie joue un rôle important dans la chaîne de distribution des médicaments sur tout le territoire.

Il est nécessaire d'appeler à plus de vigilance dans la distribution des médicaments.

4- SECTEUR HOSPITALIER :

Le CNOPT note l'importance de ce secteur dans la disponibilité du médicament pour les citoyens ainsi que et le rôle primordiale joué par le pharmacien dans la gestion de sa distribution dans les structures sanitaires publiques.

Il appelle à une meilleure valorisation de ce secteur et à une amélioration des conditions d'exercice du pharmacien hospitalier.

AUTRES ACTIVITES :

➤ Réunion élargie le 23/2/2016 :

Le Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens a tenu une réunion regroupant les différentes structures ordinales et syndicales, la DPM, la Faculté, les anciens Présidents et Membres du CNOPT et l'Association des Jeunes Pharmaciens, le 23 Février 2016 à Tunis pour débattre :

- l'exercice officinal
- Liste d'attente
- Numéris clausus
- Formation Continue
- l'Assistanat
- Secteur Hospitalier
- Industrie Pharmaceutique
- Biologie

(le Procès Verbal de cette réunion, en annexe)

- Réunion en Commission Mixte avec un groupe de Jeunes diplômés au siège de l'Ordre pour débattre de leurs préoccupations.
- Réunion du Haut Comité de la Formation Pharmaceutique Continue pour tracer les grandes orientations des programmes de formation continue.

- Réunion avec l'ANGED afin d'étudier le problème de déchets sanitaires et la nécessité de protection de l'environnement.
- Participation à TUNISIA HEALTH 2016
- Participation à la consultation nationale organisée par la présidence du gouvernement sur l'allégement des procédures administratives dans le secteur privé.
- Participation aux séminaires organisés par le Ministère de l'Enseignement Supérieur à travers un atelier sur l'équivalence des diplômes (6-7 Mai 2016)
- Réunion avec les Pharmaciens Formateurs du Centre Sectoriel de Formation des Préparateurs de SOUSSE et SFAX, pour apporter des améliorations aux programmes de formation.
- Réunion avec l'Association ATL-MST -SIDA
- La présidence du Gouvernement et en coopération avec le GIZ (Allemagne) a créé l'Académie Internationale de bonne gouvernance chargée de l'élaboration avec le Ministère de la Santé d'un projet qui traitera de la bonne gouvernance du médicament dans le secteur public et de la gestion des conflits d'intérêt dans le domaine de la Santé.

Le CNOPT a été invité à une formation organisée dans cet objectif et qui s'est clôturée par la présentation d'un projet aux Ministre de la Santé, et Ministre de la Fonction Publique de la bonne gouvernance et la lutte contre la corruption.

- Formation des Préparateurs en Pharmacie du Centre de Formation et d'Apprentissage d'El Omrane.

Le Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens a organisé des stages d'aptitude pour les injections au profit des Préparateurs d'Officine de Tunis et de Béja.

- Le Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens a participé le 30/5/2016 à une Journée d'Information concernant le programme HTA/DIABETE de 1^{ère} ligne et dont le but est d'améliorer la prise en charge des hypertendus et des diabétiques dans les structures hospitalières de 1^{ère} ligne en augmentant le budget alloué à ces médicaments et améliorant leur disponibilité.

MAISON DU PHARMACIEN :

Le CNOPT a désigné un maître d'ouvrage délégué qui aura pour tâches principales : Assistance Technique du CNOPT pour la validation et l'approbation des études et la réception des travaux.

L'étape actuelle est la déposition de la demande du permis de bâtir qui vient d'être faite à la municipalité de Tunis afin d'obtenir l'autorisation nécessaire pour la réalisation de la Maison du Pharmacien.

Le CNOPT compte sur l'adhésion massive des Confrères par leurs participations matérielles pour finaliser ce grand projet.

CONCLUSION :

L'avenir de la profession et sa pérennité dépendront de l'engagement de chacun d'entre nous autour de nos structures professionnelles, sachant que beaucoup de défis vont se présenter à notre profession à savoir :

- Le nombre sans cesse croissant des diplômés
- Les opportunités de l'emploi dans les différents secteurs étant limitées, surtout que nos confrères aspirent à créer leurs propres officines, d'où l'urgence de la révision des lois régissant la profession et surtout l'instauration d'une nouvelle politique pour le secteur pharmaceutique.

**MERCI POUR VOTRE
ATTENTION**

ANNEXE

PROCÈS VERBAL

DE LA RÉUNION DU 23/02/2016

Le Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens de Tunisie a tenue, le 23 février 2016, une réunion à Tunis, pour étudier la situation actuelle de la pharmacie en vue de ressortir des décisions et des mesures qui aideront à revaloriser la profession et à améliorer l'exercice pharmaceutique. Étaient présents à cette réunion des responsables des différents secteurs pharmaceutiques, des anciens responsables et des représentants des jeunes pharmaciens.

Pour présenter la réunion, le Président du CNOPT a appelé les présents à formuler des propositions concrètes concernant surtout deux points essentiels:

- 1- Identifier les problèmes urgents qui guettent la profession.
- 2- Proposer une stratégie qui permet, en premier lieu, de faire face au discours populiste adopté par certaines parties, discours qui vise la destruction de la profession, et en deuxième lieu, de ranimer les recommandations des assises pharmaceutiques restées figées.

Nous récapitulons dans ce qui suit une synthèse des propositions des intervenants, présentées par thèmes:

EN PRÉAMBULE

- Dans notre stratégie, et pour mener à bien nos actions, nous devons tenir compte du contexte politique et socio-économique du pays, qui est très difficile.
- Essayer de corriger les informations erronées transmises aux décideurs (députés et ministère de la santé) et à l'opinion publique et essayer de soigner l'image du pharmacien en tant qu'acteur incontournable de la santé.
- Etablir un état des lieux sur la situation actuelle et réelle de la profession.
- Expliquer à l'opinion publique la différence entre demandeur d'emploi et demandeur d'officine.
- Argumenter les propositions par des chiffres et des statistiques sur l'employabilité des pharmaciens et les possibilités d'embauche.
- Le CNOPT doit trouver des canaux fiables pour faciliter la communication avec le ministère de la santé. Il doit en outre développer une véritable stratégie de communication via les médias et qui sera périodique.
- Essayer de répondre à la question "pourquoi l'officine est si attrayante pour les jeunes". Ainsi dans la réponse on trouvera les solutions.
- Appel à plus de solidarité entre les différents secteurs d'activité de la pharmacie et à un soutien mutuel entre les pharmaciens.

- Le CNOPT doit maintenir la pression concernant la dénomination et le rôle de la nouvelle agence prévue pour que le pharmacien y soit bien représenté. Cette agence devrait porter la dénomination de « Agence du Médicament et Produits de Santé ».
- Le pharmacien n'est pas bien placé dans les décisions importantes, dans le domaine de la santé, alors qu'il en a le statut et les compétences. Aussi il faut que tous les textes régissant la santé publique associent le pharmacien.
- Les propositions de la profession doivent être insérées dans le cadre de toute planification concernant la santé publique.

L'EXERCICE OFFICINAL

- Revoir l'exercice officinal en insistant sur l'exercice personnel de la pharmacie et en adoptant les bonnes pratiques officinales ce qui aurait pour conséquences la protection et la défense du monopole du pharmacien ainsi que le droit à revendiquer d'autres avantages tel que les honoraires de dispensation, la substitution et la consultation pharmaceutique.
- Le pharmacien officinal doit se détacher du rôle classique, comme simple exécutant (revoir l'article de la loi 55-73), et recourir à d'autres aspects de l'activité, comme la pharmacie clinique, qui met le patient au centre d'intérêt du système. À cet effet, il est utile de promulguer des textes qui déclarent la pharmacie clinique comme une activité reconnue officiellement au pharmacien.
- Il serait judicieux de rendre obligatoire, dans la mesure du possible, la formation professionnelle continue pour les pharmaciens exerçants et de les inciter à être au diapason des nouveautés scientifiques et professionnelles et ce pour conserver ses compétences scientifiques.
- L'officine présente des points forts par sa répartition géographique dans tout le territoire tunisien, par la qualification du pharmacien, par la disponibilité du médicament 24H/24H tous les jours de l'année sans interruption. En contre partie, elle présente aussi des points contrariants comme la faible assiduité du pharmacien, l'absence du dossier pharmaceutique qui ouvre des horizons extraordinaires avec le citoyen, le faible recrutement d'assistants, etc.
- La cession des officines à des prix exorbitants est une des causes "qui ouvrent la tombe à l'officine".
- Pour l'officine, il est temps de préparer le champ aux sociétés à exercice libéral (SEL) qui procurent beaucoup d'avantages aux pharmaciens officinaux.
- La pharmacie de nuit demeure un maillon faible pour la profession, surtout à l'intérieur du pays et dans les zones rurales. Il serait temps d'affronter cette situation avec beaucoup de courage et de trouver des solutions rationnelles à cette catégorie d'officines.
- Il faut créer des canaux de communication avec les jeunes pharmaciens sans activité et leur prouver que la pharmacie n'est plus aussi rentable qu'on le pense. Il y a un seuil de rentabilité qui, actuellement, n'est même pas atteint par un très grand nombre de pharmacies. À ce titre, une enquête et une étude de rentabilité sont nécessaires pour refléter la situation réelle de l'officine en Tunisie.
- Défendre le monopole du médicament du pharmacien mais aussi activer l'instauration de textes régissant les compléments alimentaires et les dermocosmétiques qui devraient en faire partie. .
- Instaurer le principe de la distance à vol d'oiseau entre les officines.
- Penser à une solution pour l'officine de catégorie B qui représente le maillon faible de la profession.

LA LISTE D'ATTENTE

Les interventions sur la liste d'attente ont pris deux orientations principales:

1- Admettre une seule liste d'attente qui doit être réservée uniquement aux pharmaciens sans activité et aux pharmaciens assistants dans les officines.

2- Envisager deux listes d'attente en parallèle:

- Une première liste pour les sans-activités, les assistants à l'officine et les fonctionnaires des régions de l'intérieur, l'inscription étant sur une seule liste et est à renouveler chaque année.
- Une deuxième liste pour les autres profils et ceux ayant une patente avec limitation d'âge.

Le rythme de créations sera à deux vitesses en favorisant la 1^{ère} liste avec l'obligation de ne bénéficier de l'inscription qu'une seule fois dans la vie. De ce fait l'inscription sur 3 listes est à annuler.

NUMERUS CLAUSUS ET ZONAGE

- Il faut être catégorique pour maintenir le numérus clausus pour la profession officinale. Le numérus clausus ne doit pas paraître, aux jeunes pharmaciens, comme un handicap, mais plutôt comme une mesure pour la viabilité et la pérennité de la profession. Il doit être révisable :
- Dans l'immédiat pour corriger certaines aberrations du zonage.
- Périodiquement en tenant compte de l'expansion du marché du médicament.
- Suppression éventuelle des tranches de 16000 et 12000.
- Pour les créations, il faut se mettre d'accord sur un indicateur fiable qui permettra un rythme de créations qui préservera le sort de la profession, évitera l'anarchie et permettra une extrapolation sur l'avenir. Les autres dispositions en découleront.
- Le zonage est à réviser pour réparer les anomalies qui y figurent avec une projection vers l'avenir. Il ne doit plus obéir uniquement au chiffre d'affaire des pharmacies, mais plutôt à d'autres indicateurs comme l'indice de développement régional, la carte sanitaire de la région (nombre de médecins, de cliniques, de vétérinaires, hôpitaux), le taux de la couverture sociale de la population, le pouvoir d'achat, etc.
- Adapter le zonage aux nouvelles dispositions concernant le prochain découpage administratif prévu, surtout pour les officines de catégorie B.
- Toute révision à la baisse du numérus clausus, pour créer des officines, devrait être accompagnée par certains avantages pour la profession officinale tels que : Amélioration de la marge sur les médicaments et marge particulière pour les OTC.

L'ASSISTANAT A L'OFFICINE

- L'objectif est de faire de l'assistanat à l'officine une carrière alléchante pour les jeunes. L'avenir de la pharmacie d'officine est dans l'assistanat plutôt que dans les créations.
- Il est temps de fixer le statut du pharmacien assistant à l'officine et de lui octroyer un salaire décent, au moins équivalent à celui du pharmacien hospitalier. L'absence du vis-à-vis empêche, pour le moment, d'établir une convention collective entre le SPOT et le syndicat des pharmaciens assistants.
- Il faut revoir aussi le seuil du chiffre d'affaire à partir duquel un pharmacien officinal est obligé de recruter un assistant. D'autres facteurs, que le chiffre d'affaire, doivent entrer en compte, pour que l'assistanat soit une réponse à un besoin technique éminent de la pharmacie plutôt qu'un fardeau qui vient "garnir" l'effectif existant.

LA FORMATION – ETUDES

- Pour les études pharmaceutiques, penser à instaurer un concours pour accéder à la faculté de pharmacie. Pour le déroulement des études il faut garder le tronc commun pour le premier cycle,

puis procéder à l'orientation de l'étudiant en deuxième cycle. L'unicité du diplôme doit être préservée au terme des études pharmaceutiques. La spécialisation viendra par la suite, moyennant des études postuniversitaires, avec élargissement de cette formation à d'autres spécialités comme la pharmaco-économie.

- La capacité de la faculté de pharmacie est de 160 nouveaux étudiants, or on dénombre 330 étudiants en 1^{ère} année d'où une adaptation du nombre aux réelles possibilités de la faculté et au réel besoin national en pharmaciens s'impose ce qui ne peut qu'améliorer la qualité de la formation et posera moins de problèmes à leur insertion.
- La faculté doit développer et étendre les recherches pharmaceutiques surtout dans le domaine de la pharmacie industrielle.
- Les postes de résidanats doivent être augmentés en nombre et en spécialités.
- Il faut persuader les décideurs de l'importance de l'adéquation formation / emploi dans le secteur de la pharmacie tout en présentant des chiffres et des données qui illustrent les vraies difficultés. Vue les circonstances actuelles, il est temps de limiter le nombre d'étudiants à la faculté de pharmacie de Monastir, car avec 330 étudiants en 1^{ère} année, ajoutées à cela quelques centaines d'étudiants à l'étranger, aucun système ne pourra résorber ce monde et réduire le chômage.
- La profession doit avoir un droit de regard sur le nombre de futurs diplômés et le déroulement des études pharmaceutiques.
- Pour l'équivalence des diplômes, il faut poser des critères scientifiques qui garantissent la transparence et l'équité entre les candidats. On peut penser, aussi, à instaurer un concours en matière d'équivalence. En outre, il faut aligner la procédure sur les autres professions médicales.
- La formation des étudiants en pharmacie doit s'atteler beaucoup plus sur l'aspect pratique (travaux pratiques et stages), en parallèle avec l'enseignement théorique. Aussi les dernières années d'études doivent être professionnalisantes.
- Revoir les critères de désignation des maîtres de stage pour un meilleur encadrement des étudiants

LE SECTEUR HOSPITALIER

- Le nombre de pharmaciens hospitaliers (y compris les spécialistes) reste en deçà des besoins réels dans ce secteur. Des quantités colossales de médicaments échappent au contrôle du pharmacien notamment dans les dispensaires dont le nombre avoisine les 2000. Le taux de pharmaciens recrutés diminue d'année en année avec une moyenne de 35 pharmaciens par an. La recommandation est de s'aligner sur les textes qui imposent aux cliniques le recrutement d'un pharmacien à plein temps par tranche de 60 lits.
- Le ministère de la santé reconnaît le manque de 360 pharmaciens dans ses structures sanitaires en 2010 selon la carte sanitaire de l'époque, le recrutement réalisé depuis est très en deçà de ce besoin.
- Le budget des dispositifs médicaux est souvent supérieur à celui du médicament, d'où la nécessité

de création de postes spécifiques dans ce domaine.

- Les conditions de travail dans les hôpitaux empirent de plus en plus, en dépit des recommandations formulées à chaque occasion et qui sont restées sans suite.
- La pharmacie externe demeure une anomalie dans notre système de santé (unique au monde). Son abolition est bien justifiée, d'autant plus que la CNAM est favorable à cette recommandation.

- L'administration doit associer la fonction de pharmacien là où il y a le médicament pour respecter son monopole et ce aussi bien pour la gestion mais surtout la dispensation (hôpitaux, CNSS, etc.).
- Établir l'état des recrutements des pharmaciens par les différents départements étatiques et ce par rapport aux besoins réels.

L'INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE

- Mettre en valeur et développer les autres secteurs pharmaceutiques pour qu'ils soient attrayants aux jeunes pharmaciens et constituent des débouchés convoités plus que les officines. De cette façon on allège la pression sur l'officine.
- L'industrie pharmaceutique constitue un maillon très fort qu'on doit préserver des "attaques" aussi bien de l'intérieure que de l'extérieure, car elle peut présenter des opportunités énormes à la profession. Ce secteur mérite des incitations pour le développement et des encouragements pour l'exportation.
- Pour les pharmaciens industriels, il faut immédiatement mettre en place un plan de carrière afin de leur ouvrir des horizons et les motiver à faire carrière dans l'industrie. En outre, on doit penser à former des pharmaciens industriels qualitatifs.
- L'industrie agro-alimentaire et l'industrie de la cosmétologie peuvent constituer une alternative très intéressante pour les pharmaciens industriels.
- L'agence des produits de santé, dans sa conception actuelle, ressemble à une manoeuvre pour affaiblir les structures pharmaceutiques. Dans sa forme actuellement annoncée, elle pourrait avoir une incidence négative voire catastrophique sur la pharmacie et le médicament. Le CNOPT doit peser de tout son poids pour intervenir dans le statut de l'agence et rectifier le tir.
- L'information médicale doit être réorganisée en vue de la rendre exclusive aux pharmaciens et aux médecins avec un statut et un plan de carrière.

LA BIOLOGIE

- La biologie est un secteur non organisé. Pourquoi ne pas instaurer un numéris clausus et distance à l'instar de l'officine pour couvrir tout le territoire.
- Augmenter le nombre de pharmaciens biologistes pour répondre aux besoins en biologistes puisque certains gouvernorats en sont privés aussi bien dans le secteur public que privé.

EN CONCLUSION

Le président du CNOPT a affirmé que le conseil a usé de tous les moyens pour avoir un vis-à-vis réceptif au ministère de la santé. La communication est à l'ordre du jour, mais elle n'est pas toujours possible. Le conseil de l'ordre travaille déjà sur les thèmes évoqués au cours de cette réunion, et qui figurent par-dessus le marché, dans le livre blanc des assises pharmaceutiques.

À la fin il a appelé les pharmaciens à être responsables, constructifs et à prendre les mesures qui s'imposent pour le bien de la profession